Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 15 OCTOBRE 2026
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2026-174

OBJET : Election des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Membres en exercice	90
Présents titulaires	68
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	18
Absents	4

Votants	86
Abstention	0
Suffrages exprimés	86
Pour	86
Contre	0

Présents :
Sabrina ABCHICHE, Caroline ADOMO, Tiphaine ARMAND, Asma ASHRAF, Charles ASLANGUL, Camille BARBIER, Selda BELLOIN, Jacques-Alain BENISTI, Quentin BERNIER-GRAVAT, Marie-Laurence BEYO, Bruno BORDIER, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Fabrice CAPRANI, Agnès CARPENTIER, Carole COMBAL, Florence CROCHETON BOYER, Loïc DAMIANI, Thomas DE ALMEIDA, Hélène DECOTIGNIE, Pierre-Michel DELECROIX, Thibaut DENTIN, Sylvain DROUVILLE, Philippe DUBUS, Delphine FENASSE, Nathalie FRANCKHAUSER, Benoît GAILHAC, Hervé GICQUEL, Mylène GUIFFARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HARDY, Delphine HERBERT, Florian JAMES, Laurent JEANNE, Yacine KHEDIM, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Nadia LECUYER, Hélène LERAITRE, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Romain MARIA, Béatrice MAZZOCCHI, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Thomas OLIVE, Cécile PANASSAC, Frank PATTI, Pierre PELLÉ, Bertrand PITAVY, Jean-Philippe POLITZER, Carole PRADES, Hélène ROUSSELIN, Christel ROYER, Didier SCHREIBER, Odile SEGURET, Francis SELLAM, Igor SEMO, Olivier SESTER, Thibault SIMEONI, Dominique SOULIS, Régis TOURNE, Marianne VERON, Julien WEIL, Olivier ZANINETTI.

Représentés :
Sophie AMAR représentée par Asma ASHRAF, Thierry BARNOYER représenté par Marie-Laurence BEYO, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Fabienne BOUE LELU représentée par Quentin BERNIER-GRAVAT, Gilles CARREZ représenté par Hélène ROUSSELIN, Chantal CAZALS représentée par Florian JAMES, Jean-Paul DAVID représenté par Gilles HAGEGE, Carole DRAI représentée par Adrien CAILLEREZ, Michel DUVAUDIER représenté par Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Anne-France LAVIROTTE représentée par Agnès CAPENTIER, Julien LEGER représenté par Loïc DAMIANI, Frédéric MASSOT représenté par Caroline ADOMO, Alain MESNAGER représenté par Sabrina ABCHICHE, Karine PEREZ représentée par Thibault SIMEONI, Germain ROESCH représenté par Pierre GUILLARD, Jérôme TAGNON représenté par Hélène DECOTIGNIE, Céline THEOPHILE représentée par Philippe DUBUS, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE.

Absents :
Christian CAMBON, Jean-Philippe GAUTRAIS, Céline MARTIN, Henrique RIBEIRO.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20261019-DC2026-174-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026

OBJET : Election des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1413-1 et L.2121-21,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les Etablissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, doit être crée une Commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics locaux qu'ils confient à un tiers par délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière,

CONSIDERANT que cette Commission, présidée par le Président du Conseil de Territoire ou son représentant, comprend des membres du Conseil de Territoire désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, des représentants d'associations locales nommés par le Conseil de Territoire ainsi que, le cas échéant, en fonction de l'ordre du jour, des personnes qualifiées avec voix consultative,

CONSIDERANT que le nombre de membres siégeant dans cette Commission n'est pas fixé par la loi,

VU la délibération du Conseil de Territoire du 15 octobre 2026 fixant à cinq Conseillers de Territoire titulaires et cinq Conseillers de Territoire suppléants, et à listant les représentants d'associations locales,

VU le projet de liste déposé,

VU l'avis de la commission Finances, Administration Générale en date du 14 octobre 2026 ;

DELIBERE

ARTICLE 1 :
PROCEDE à l'élection des cinq Conseillers de Territoire titulaires et cinq Conseillers de Territoire suppléants appelés à siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

LISTE	
Membres titulaires	**Membres suppléants**
Marianne VERON	Céline MARTIN
Thomas OLIVE	Hélène ROUSSELIN
Philippe LHOSTE	Hélène DECOTIGNIE
Régis TOURNE	Jérôme TAGNON
Cécile PANASSAC	Olivier SESTER

Les résultats du vote sont :

- Nombre de votants : 84
- Abstentions : 0
- Contre : 0
- Suffrage exprimé : 84

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20261019-DC2026-174-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

ELIT :

Membres titulaires	Membres suppléants
Marianne VERON	Céline MARTIN
Thomas OLIVE	Hélène ROUSSELIN
Philippe LHOSTE	Hélène DECOTIGNIE
Régis TOURNE	Jérôme TAGNON
Cécile PANASSAC	Olivier SESTER

ARTICLE 2 :
DESIGNE sur proposition du Président, en qualité de représentants des associations locales, les Présidents des associations suivantes qui pourront désigner à leur convenance une personne membre de l'association pour les représenter :

- 1 membre de l'association Ecophylle
- 1 membres de l'association Faune Alfort
- 1 membre de l'association de la Cité du développement durable
- 1 membre de l'association Joinville Cité Forêt
- 1 membre de l'association ALEC-MVE
- 1 membre de l'association CLUSTER EMS

ARTICLE 3 :
Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public

.

Le Président,

Territoire Paris Est Marne & Bois 21

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 19 OCT. 2026
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20261019-DC2026-174-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026